

# **La cour internationale de justice n'entendra pas Elisabeth Borrel**

NOUVELOBS.COM | 19.01.2008 | 10:41

## **Malgré une demande officielle de l'Etat français, la veuve du juge Borrel, tué à Djibouti en 1995, ne témoignera pas devant la cour internationale de justice.**

La cour internationale de justice (CIJ), qui examine depuis lundi une requête déposée par Djibouti contre la France dans le dossier Borrel, a décidé qu'elle n'entendrait pas la veuve du magistrat tué en 1995 à Djibouti.

Cette décision a été prise en dépit d'une demande officielle de la France, a annoncé vendredi 18 janvier son avocat.

### **Demande de l'Etat rejetée**

"La déposition envisagée de Mme Borrel n'apparaît pas être celle d'un témoin appelé à établir des faits de sa connaissance personnelle qui eussent aidé la cour à trancher le différend tel que porté devant elle", a expliqué la CIJ à l'avocat, Me Laurent de Caunes.

Le 19 juin 2007, le président Nicolas Sarkozy s'était engagé devant la veuve du juge Borrel, qu'il avait reçue à l'Élysée, à demander son audition devant la CIJ, requête que seul un État peut formuler.

Laurent de Caunes a confirmé que cette demande a été adressée à la CIJ par le quai d'Orsay, le 7 janvier 2008.

L'avocat regrette la décision de l'instance judiciaire suprême des Nations unies. (avec AFP)